



# NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

51 N° 1 1924

Les danses

Edgar HOCEDEZ (s.j.)

p. 32 - 40

<https://www.nrt.be/es/articulos/les-danses-3133>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

## Les danses.

« Ils n'y entendent rien », disent les mondaines en parlant des prédicateurs et des confesseurs, voire des Évêques. Et des jeunes filles plus honorables que pieuses, même des mères... chrétiennes répètent : « ils n'y entendent rien » ! Je me souviens d'une jeune fille très pure, se plaignant vivement dans un salon d'une lettre pastorale d'un de nos Évêques sur la danse. S'adressant à moi : « Pourquoi l'Évêque nous fait-il pareille injure ? Hier soir nous les avons encore dansées : je vous assure, il n'y a rien d'inconvenant dans ces danses prohibées ; le tout est dans la manière de danser. » — Devant de telles affirmations, qu'il serait peu courtois et parfois injuste de suspecter, le prêtre qui ne peut parler d'expérience, pourra se trouver bien embarrassé !

Ou bien encore les jeunes filles demanderont qu'on leur fixe la limite exacte du permis et du défendu : ou même bruta-

(1) Remarquons ici en passant le fait intéressant, que S. Alphonse a toujours évité d'employer le terme : vocation spéciale. Une fois seulement dans son programme de réforme adressé aux religieux sous ce titre *Exhortation aux religieux*, il se sert du terme : vocation particulière (pag. 483). **D'après le contexte, il s'agit de la vie de religieux en opposition avec la vie du siècle.**

lement elles vous interrogeront : « est-ce péché mortel ? »

Nous devons être reconnaissants à M. José Germain pour l'enquête qu'il vient de publier sur la question. La lecture de ces 128 pages rendra un vrai service à tous les prêtres qui peuvent être amenés par le ministère à se prononcer sur les danses (1) ; elle confirmera les directeurs dans la sévérité de leurs conseils, étrangement justifiée par l'appréciation d'hommes et de femmes peu suspects de complaisance pour la religion ou la virginité. Certes ceux-là, on ne pourra pas les taxer de « n'y rien entendre » !

Aux parents qui ne veulent pas se rendre aux admonestations de leur curé, celui-ci pourrait conseiller la lecture de ce livre, ou du roman de M. Francis Farect, *Thé dansant* ; ou le livre d'un autre romancier, Pierre Guitet Vaugelin : *L'Amour exige*. Peut-être comprendront ils mieux ces avertissements donnés avec quelque brutalité. Telles sont les mœurs de certaines familles honnêtes qu'on préférerait conseiller à des jeunes filles de lire cette enquête plutôt que de les voir s'exposer à ces dangers.

Outre-deux prêtres, Mgr Baudrillart et le R. P. Janvier, M. Germain a interrogé vingt-sept personnes, romanciers, médecins, journalistes, avocats, hommes du monde, professionnels de la danse ou de l'Opéra : assurément des compétences !

Quelques-uns parmi eux se font les défenseurs des danses incriminées : mais comme le remarquait le P. Donceur « on peut se demander si certaines apologies n'équivalent pas à une sentence » de condamnation (2). La majorité des consultés sont sévères, très sévères.

De l'aveu de tous, l'inspiration originelle et authentique

(1) *Danseront-elles ?* Enquête sur les danses modernes. Introduction et conclusions de JOSÉ GERMAIN. (Collection des grandes enquêtes), Paris, Povalzky, 1923, (15 × 21), 128 pp.; prix : 5 frs. — (2) *Études*, 20 avril, 1923, p. 193.

des danses modernes est nettement lascive. M. Pierre Guitet Vaugelin rappelle sans ambage que « ces danses étaient cultivées dans les bouges des ports et qu'elles étaient bel et bien *l'introibo ad altare Veneris* aux autels de la Venus Coliade même... » (p. 55). Mme Régina Badet, célèbre étoile de l'Opéra comique, constate de même : « Mes tournées dans les pays d'origine des danses dont vous me parlez, m'ont fait voir que la société choisie ne les dansait pas... Aux questions que j'ai posées aux argentins et aux brésiliens, voire aux français habitant là-bas, on m'a répondu : « il y a quelques endroits où on les danse, mais il y a péril de la vie à satisfaire sa curiosité, car il s'y donne des coups de couteau avec la plus grande facilité. Là, des hommes appartenant à la lie du peuple, dansent la casquette sur la tête et la cigarette au bec, en crachant par dessus l'épaule de leur danseuse. Dans ces milieux grouillent des figures effroyables, ce qui existe de plus abject tant au moral qu'au physique ».

Cette origine explique le sens réel de ces rythmes qu'on ne pourra jamais exorciser complètement. Quoi d'étonnant dès lors d'entendre le romancier Guitet Vaugelin parler des « danses modernes à la faveur desquelles trop d'anges font la bête, dans le sens même de la bestialité, mais d'une bestialité frôleuse, réticente, vicieuse... La danse rêvée que le *désir* humain a mis des siècles à découvrir (p. 52). C'est toute l'urbanité des mœurs modernes, virilisées par l'émoi du rapt ancestral... C'est la synthèse la plus hardie de la symphonie passionnelle d'une espèce ». (p. 10). — « Que ce soit oriental ou occidental, écrit un autre romancier, André David, très littéraire ou thé de cinq heures, c'est toujours d'un suggestif parfaitement ordurier... Moi je ne danse pas, je me respecte assez, et je suis trop orgueilleux... pour consentir à la prostitution du geste ». (p. 46). Crûment le docteur Albert Leclerc déclare : « la danse est principalement dans certaines conditions... un moyen de jouissance sexuelle plus

ou moins hypocrite; telles danses actuelles de provenance argentine sont tout simplement une manifestation du *satyriasis*. » L'auteur de *la Garçonne* que personne ne soupçonnera de réserve exagérée, n'est pas plus favorable : « Il n'y a plus dans ce milieu ni jeunes filles, ni jeunes femmes; rien qu'un tourbillon de sexes ». (p. 80). — M. J. Jacquin constatait : « Nos premiers adversaires sont les mères... Elles nient l'évidence même. Elles savent cependant, si elles ne savent pas le reste, ce que figurent *nettement* ces danses modernes; et elles laissent leurs filles, qui ne savent pas, elles, prendre des attitudes franchement obscènes dont s'égaient entre eux les jeunes gens ». (p. 64). M. Paul Reboux qui tâche de défendre un peu ces danses, qui « atteignant un niveau de plus en plus élevé, perdent leur caractère d'origine », ajoute : « Ce caractère n'est pas douteux et une observation un peu attentive nous montre fort bien l'acte sexuel quelque peu stylisé, voilé avec plus ou moins de délicatesse. Et si dans nos salons, nous n'allons pas jusqu'au bout, nul doute qu'il y a des endroits où on y va carrément » (p. 96). On comprend que Mme Badet ait « été choquée plus que je ne pourrais dire de l'attitude des jeunes filles. Il y a là un caractère d'intimité tout à fait excessif ». (p. 28). « Si les jeunes filles, déclarait une ex-danseuse, entendaient les propos que les jeunes gens tiennent sur elles au sortir du bal moderne, si elles entendaient les détails confiés en public sur leur anatomie la plus intime, peut-être se refuseraient-elles à ces... expériences élégamment conduites. » (p. 13).

« Danger national, danger familial, danger moral » s'écrie M. J. Jacquet. « Nous ne pouvons entrer ici dans les détails physiologiques. Et nous le regrettons, car depuis l'extension de ces danses, il y a chez bien des jeunes filles des névroses spéciales et des habitudes fâcheuses sur lesquelles il serait bon d'attirer l'attention » (p. 61). Un moraliste comprendra. Les médecins sont peut-être les plus sévères. Ainsi entre autres le

docteur G. L. C. Bernard, un gynécologue des plus remarquables : « Je puis vous donner un ensemble de faits *contrôlés, observés impartialement*, et j'estime qu'appelé professionnellement à remédier aux erreurs malades du domaine psychique, il est de mon devoir de dénoncer l'extrême gravité qu'entraîne pour l'avenir de la race et pour la santé physique et morale de nos semblables la déplorable pratique des danses... C'est un *danger* qu'il faut combattre très sérieusement ; c'est un *péril* qu'il faut de toute urgence détourner. Danger et péril s'entendent aussi bien pour les graves désordres qu'occasionnent sur le corps humain la pratique des danses modernes, que la répercussion néfaste qu'elle fait naître au point de vue moral. » Et avec une franchise toute médicale, il analyse les gestes et les attitudes et en étudie les suites (p. 32-37).

Mais ne peut-on pas danser honnêtement ces danses ? Ne peut-on pas les assainir ? — Assurément il y a lieu de signaler les efforts louables des honorables professeurs G. Lefort, Raymond, Riester, pour purifier ces rythmes de leur signification par trop grossière. Mais la nature même des précautions qu'ils prennent en disent long et ne permettent pas d'espérer que tout danger soit écarté. M. Redier plaide pour leur « *correction relative* » (p. 99) ; cela ne rassurera que peu le confesseur. — M. Paul Raymond, président des professeurs de danse, se félicite d'être « parvenu à abolir ces trois choses : la joue contre la joue ; le bras de la dame au coté du cavalier, enfin, le plus grave, le ventre à ventre des deux partenaires » (p. 94). Même remarque de Mme Lefort qui ajoute encore quelques autres détails qu'elle est parvenue à supprimer (p. 73) : « l'enlacement de trop près est prohibé entre les deux danseurs, la distance est d'environ dix centimètres ; plus de contact, corps à corps ». Mais qui ne voit que le danger n'est pas pour autant conjuré ? Dix centimètres, la « largeur du bras » comme s'explique un autre professeur, n'y a-t-il pas excitation grave à diminuer cette distance ? Aussi insistent-ils

tous sur la nécessité d'être absolument sûr des jeunes gens... C'est donc que le péril reste très prochain.

« Il y a manière et manière de danser » ; assurément ! Mais croyez-vous que généralement, dans les salons et en dehors des dancings, ces danses soient devenues inoffensives ? — « Je me souviens, écrit M. Abel Hermant, j'étais à Deauville. J'entrai par hasard dans la salle du Casino où de tout jeunes gens et toutes jeunes filles dansaient l'après-midi en présence de mères et même de pères... Vous allez rire ; je demeurai stupide. Et cependant ce n'était pas encore le fox-trot et le shimmy. Ce n'était que le simple, l'honnête tango. — Est-ce que les parents qui regardent ça de sang froid ne sont pas complètement fous ? — ... Je sais bien *omnia munda mundis*, et qu'il ne faut pas voir le mal partout ; mais il serait encore plus dangereux de ne le voir nulle part » (pp. 57-59). De son côté, Paul Raymond note : « les mères de famille sont à ce sujet d'une inconscience et d'une naïveté sans limite ! » (p. 94). — Mais elles s'excusent par la nécessité de « caser leur jeune fille ». Dans la course au mari, devenu rare, elles se croient tout permis. Hélas ! à supposer qu'elles réussissent, quelle responsabilité ! « Elles devraient dire : j'ai fait le malheur d'un jeune ménage. Voilà surtout ce qu'on doit dire et répéter : on épouse d'autant moins qu'on a dansé avec plus de plaisir ; car ce n'est pas pour danser — en général au moins — qu'on se marie... *On n'épouse pas sa danseuse*. Car le mari exige de sa femme une pureté que la danseuse n'a plus » (p. 31). Ces paroles de Mgr Baudrillart, beaucoup d'autres les redisent, mais d'une façon plus vive, sauf Paul Rebut : « Je n'ai dansé qu'une fois, et aussitôt j'ai épousé ma danseuse. Depuis je ne danse plus, craignant la loi qui interdit la bigamie » (p. 99). Voici un bref dialogue entre un officier et une jeune fille : — Je ne me marierai jamais avec une jeune fille qui danse le tango et le fox-trot. — Pourquoi ? — Parce que je les danse » (p. 12).

On ne peut donc danser innocemment? — Ce serait faire injure aux jeunes filles qui prétendent le contraire. Mme la comtesse de Villermont dans un article sur ce sujet dans la *Femme Belge* (1) écrit : « Je connais tant de jeunes filles charmantes, à conscience pure, qui ont tant de plaisir à danser le one step, que je croirais faire le plus vilain des métiers, en les condamnant par le seul fait qu'elles le dansent. Il y a d'abord plusieurs manières de le danser. *Seulement il y a toujours danger que, peu à peu, on change de manière, sans même s'en apercevoir.* » — Le danger est grand et tient à la nature même de ces danses. M. Paul Bourget disait très justement : « Ces danses spéciales, créées dans un but spécial dans leur pays d'origine, ne peuvent être totalement libérées de leur tare première, et plus ou moins elles sont appelées à revenir à leur destination première » (p. 39). — Une jeune dame très intelligente, et qui avait vu comment ces danses se font dans des maisons très catholiques, disait à l'auteur de cet article : « Je suis persuadée qu'une jeune fille très pure, et *qui ignore les choses du mariage*, peut danser innocemment ces danses exotiques, mais je prétends que c'est impossible pour une jeune femme et pour un jeune homme quelconque. Il suffit d'ailleurs de voir les regards de ces messieurs pour deviner ce qu'ils éprouvent ». Ajoutons que si des jeunes filles dansent innocemment ces danses modernes, elles commettent cependant objectivement un péché de scandale, au sens théologique du mot. Elles encouragent ainsi une coutume qui, pour la plupart, est une cause de péché, et elles-mêmes, sans s'en douter, coopèrent au péché intérieur de luxure de leurs cavaliers.

Et pour élargir encore un peu le sujet, je crois qu'il n'est pas sans utilité de relever cette remarque de M. Marcel

(1) *A propos de danses*. Août-Septembre 1923. Je profite de l'occasion pour signaler cette revue excellente aux prêtres qui pourraient très utilement la recommander à leur clientèle féminine.

Prévost que personne n'accusera de pudibonderie : « Le danger ne tient pas tant à la qualité des danses qu'à ce fait que la femme ne porte plus ni ceinture ni corset... C'est là qu'est le danger. Et c'est également dans le caractère d'excessive intimité qu'ont pris les danseurs et qui fait que même la polka, même la valse avec les robes actuelles ne seraient pas sans danger... La danseuse sans corset, sans ceinture est littéralement nue sous la robe et le partenaire est bien obligé de s'en rendre compte » (p. 91).

Terminons par ces sages réflexions de M. Donceur (1) : « Tout un ensemble d'usages mondains aujourd'hui reçus dans les meilleures familles ouvrent toute grande la porte aux plus tristes perversions. Oublie-t-on que la fraîcheur d'une âme de seize ou dix-sept ans peut recevoir en un instant des atteintes mortelles, que des années de larmes pleureront inutilement. Au lieu de nous apporter tardivement leur désespoir, les mères chrétiennes ne feraient-elles pas mieux de chercher à comprendre nos sévérités?... Croit-on que l'habitude précoce de la danse chez les enfants de quinze et seize ans ne hâte pas d'une façon effrayante le développement de la sensualité, rendue par là extrêmement vulnérable?... Et que dire des libertés que les parents tolèrent, soirées « sans ancêtres », jeunes filles emmenées et ramenées par des jeunes gens, « flirtoirs » installés sous les lumières diffuses, etc. ? (2) Ceci est l'extrême licence, dira-t-on, et je veux croire qu'elle est rare. Mais n'est-ce pas aujourd'hui dans les salons que les mères voient leur filles danser avec des jeunes gens qui ne leur ont jamais été présentés?... Et qui s'oppose encore à l'usage qui permet maintenant à une jeune fille et à un jeune homme de danser ensemble une soirée entière ? Le danger n'est-il pas manifeste ? (3) Et s'il n'y a pas de contrôle possible,

(1) *Études*, l. c — (2) Il n'y a pas qu'à Paris que ces abominations se pratiquent. On signale des « bals entre jeunes gens », dont sont exclus les parents, à Bruxelles et ailleurs. — (3) Les médecins de l'enquête et certains romanciers soulignent également cette aberration, avec la même sévérité.

à quelles atteintes brutales ne sont pas exposées ces enfants qui peut-être malheureusement « ignorent » ? Faut-il citer les ravages affreux faits, et faits pour toute la vie, dans des âmes pures par quelques phrases murmurées à l'oreille et tombant sur une sensualité qui s'éveille ? »

E. HOCEDEZ, S. I.